Domaine Santé **Filière Technique en Radiologie Médicale**

Pratiques collaboratives intra et interprofessionnelles

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1302.F.22 **Degré d'études** : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : **2023-2024** **Année d'études** : ☒ 1ère ☐ 2ème ☐ 3ème **Crédits ECTS** : **4**

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Semestre d'automne
☒ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :
Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).
Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- **B1 Elles utilisent une communication adaptée à la personne soignée et à son entourage, en fonction de la situation clinique radiologique et de la stratégie interprofessionnelle de prise en charge.**
- **B2 Elles s'assurent de la bonne compréhension des patients/clients en regard des exigences des procédures cliniques radiologiques et des protocoles de recherche clinique, y compris la participation au processus d'information et d'obtention du consentement libre et éclairé (exprès, tacite, présumé) des patients/clients**
- **B3 Elles gèrent et développent les systèmes de traitement, de gestion, d'archivage et de diffusion des images, en maîtrisant les technologies de l'information et de la communication.**
- **C1 Elles coopèrent avec l'ensemble des professionnels impliqués, promouvant une culture commune et un esprit d'équipe fondés sur la réflexivité, l'autocritique et le respect mutuel.**
- **C2 Elles établissent et mettent en œuvre des processus coopératifs et développent des projets interprofessionnels à travers la promotion des réseaux de partenariats en faveur de l'assurance de la qualité et de la recherche en radiologie médicale.**
- **C3 Elles situent et promeuvent leur champ professionnel dans le cadre des interactions et partenariats avec les différentes professions de la santé.**
- **D1 Elles conduisent la mise en place de dispositifs d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité des prestations de radiologie médicale fondés sur les critères d'adéquation, d'efficience et d'économicité**
- **F4 Elles développent et mettent en œuvre individuellement et collectivement des stratégies d'apprentissage et de développement professionnel**
- **G2 Elles s'engagent comme professionnelles et assument les responsabilités en tant qu'actrice du système de santé envers les patients/clients et leurs proches, les autres professionnels de la santé et la société**

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Objectifs généraux d'apprentissage

A. Interprofessionalité 1 :

En visionnant une séquence vidéo :
- Analyser la situation pratique proposée
- Décrire l'activité des différents professionnels présents
- Relever les outils de communication utilisés
- Proposer des alternatives lorsque les méthodes de travail et les outils de communication ne sont pas adéquates

B. INTERPROFESSIONNALITE BSc1 :

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle
- Les incidents et erreurs dans les soins de santé
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®)
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Evolution des contextes et modèles de soins
- Eléments de politique et d'économie de la santé
- Organisation du travail dans les métiers de la santé
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques
- E-health et outils informatiques au service de la santé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Film
- Travail de groupe intra-filière
- Cours magistraux
- Ateliers thématiques
- Activité immersive et multimédia
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat
- Lectures préparatoires
- E-learning

Exigences de fréquentation :

A. Interprofessionalité 1 :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.
  Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.

- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.

- Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

B. INTERPROFESSIONNALITE BSc1 :

Présence obligatoire à 100% :

- Aux activités proposées pendant la semaine interprofessionnelle qui se déroule la 2ème semaine de l'année civile (ateliers, plénières, journée immersive, groupes de travail)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs-trices (rendez-vous fixé par la/le tuteur-trice avec chaque groupe)

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Toute absence doit être annoncée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entrainent la non obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Interprofessionalité 1 : un travail écrit produit. Une évaluation appréciée « acquise » ou « non acquise » sera attribuée.

B. INTERPROFESSIONNALITE BSc1 :

L'**évaluation** du module repose sur :

- **A.** La réalisation des e-learning
- **B.** Un travail en groupe interprofessionnel faisant l'objet d'un compte rendu oral (coefficient 1)
- **C.** Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle (coefficient 1)

- Période : **semaines 40-2**

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (B) et (C)) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les modalités (A) doivent être acquises. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant·e qui, par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation dans le travail en équipe interprofessionnelle, ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation

- si le compte rendu oral (B) est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail écrit (B). Un travail écrit complémentaire sera exigé.

- Modalités : Travail écrit
- Période : semaine 47 et 4

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Sandra Ardizzone

Enseignants :
Se référer au plan du cours

Descriptif validé le 18 septembre 2023 par

Barada Marin
Responsable de la filière

HEdS-Genève
Haute école
de santé Genève

47, av. de Champel
1206 Genève
+41 22 558 50 60

info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale